Aussi, vous pouvez confirmer, avec moi, qu'aucun mandat n'a été proposé et soumis au vote de
l'assemblée générale demandant aux membres du conseil d'administration de constituer une
liste spécifique pour ces élections.

Car, je veux encore rappeler, par cette correspondance, que vous avez toute légitimité à vous
présenter au suffrage des électeurs mais que vous n'avez pas le droit de les désinformer en
affirmant que vous avez le soutien des associations françaises et en utilisant, sans mandat
officiellement recueilli, le logo de l'association sur votre circulaire électorale.

J'ajouterai que la profession de foi apolitique m'apparait très curieuse car vous ne pouvez
ignorer que les conseillers consulaires participeront à l'élection des sénateurs des français à
l'étranger et vous ne renseignez pas vos électeurs sur ce point.

Je me suis résolu à cette mise au point écrite en raison de l'article rédigé par le colonel
Tempelman dans la dernière édition de la revue Contact publiée par votre association.

L'auteur y continue un travail de désinformation en évoquant des « critiques, (émises) non sans
arrière-pensée ».

Comme je ne peux, en raison du rythme de parution de la revue, disposer d'un droit de réponse
avant les élections, je tiens à vous informer que je mets les deux personnes têtes de liste
concurrentes en copie de cette lettre, les autorisant à la publier, s'ils le désirent, pour
l'information de leurs électeurs. Et je la transmettrai également à la connaissance de monsieur
le Consul général de France.

Nonobstant ces réserves, je vous encourage à poursuivre votre engagement associatif.